

TARIFS Subventionnés AEF 2022/2023

1. Droits de Première Inscription (DPI):

Enfant de nationalité française : 3000 € (trois mille euros)

(versement unique lié personnellement et nominativement à chaque nouvel inscrit)

Cette somme est réglable dans son intégralité au moment de l'inscription et au plus tard le 31/05/2022 et n'est pas remboursable.

En l'absence de ce règlement, l'élève ne peut être inscrit sur les listes de l'établissement.

2. Droits d'inscription par enfant inscrit:

Frais scolaires annuels par niveau	Enfant ou parents de nationalité française
	<i>En Euros</i>
Maternelle	Eur 7 377
Elémentaire	Eur 7 377
Collège	Eur 8 854
Lycée	Eur 10 599

3. Modalités de paiement :

⇒ une avance de 1 000 euros est exigée au moment de l'inscription ou de la réinscription, et au plus tard le 31/05/2022 pour valider la procédure.

⇒ Le paiement des frais trimestriels est dû à réception de la facture correspondante.

⇒ Seuls les paiements en € par virement bancaire sur le compte ci-contre sont acceptés:

COMPTE	ASSOCIATION FRANCAISE DE NIGERIA
Domiciliation	BANQUE TRANSATLANTIQUE
Code banque	30568
Guichet	19904
N° compte	00034750601
clé	
IBAN	FR7630568199040003475060127
BIC SWIFT	CMCIFRPP

MERCI D'INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DE VOTRE ENFANT DANS L'OBJET DU VIREMENT, SANS QUOI CE DERNIER NE POURRA VOUS ETRE IMPUTE.

Merci de vous référer au règlement financier pour le détail des conditions en vigueur.